

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1771

Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône-Alpes (CRIJ), 66 cours Charlemagne à Lyon 2e

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LEVY Charles-Franck

## SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1771 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION CADRE 2016-2018 ENTRE LA VILLE  
DE LYON ET LE CENTRE REGIONAL D'INFORMATION  
JEUNESSE RHONE-ALPES (CRIJ), 66 COURS  
CHARLEMAGNE A LYON 2E (DIRECTION DU  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône-Alpes (CRIJ Rhône-Alpes), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et fondée en 1985, a pour objet de mettre à disposition des jeunes des informations dans tous les domaines, de rechercher des informations et d'élaborer des documents concernant la jeunesse pour les diffuser auprès des associations, collectivités et organismes. Elle a également pour objet de favoriser l'initiative, l'engagement social et la mobilité des jeunes ainsi que la mise en place de structures locales et départementales labellisées Information Jeunesse et des actions de formation.

Cette association offre ainsi aux jeunes Lyonnais, dans ses locaux situés 66 cours Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup>, un service d'accueil, d'information et d'orientation dans tous les domaines : emploi, mobilité, formation, logement, santé... pour les aider dans leur vie quotidienne et dans la réalisation de leurs projets en France et à l'étranger.

Elle propose également :

- l'opération logement « log'in Lyon » pour aider les nouveaux arrivants à trouver un logement ;
- une opération « jobs d'été » ;
- des rendez-vous de l'initiative pour accompagner des projets citoyens ;
- édition du plan J, plan pratique de l'agglomération et différents guides carnets et dépliants largement diffusés auprès des jeunes.

Le CRIJ participe aussi à des événements comme, par exemple, le mondial des métiers et le salon de l'apprentissage et de l'alternance.

De nombreuses informations sont également disponibles sur le site internet de l'association qui s'investit aussi dans les réseaux sociaux très fréquentés par les jeunes.

La Ville de Lyon soutient depuis plusieurs années le CRIJ Rhône-Alpes pour ses actions en direction des jeunes Lyonnais et plus particulièrement, ceux d'entre eux rencontrant des difficultés sociales particulières et reconnaît la pertinence du travail accompli par cette association.

Aussi, la Ville de Lyon a souhaité apporter un soutien financier au CRIJ Rhône-Alpes par l'attribution, au titre de l'exercice 2016, d'une

subvention de fonctionnement général de 97 986 euros lors de la délibération n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 (attribution de subventions à divers organismes – exercice 2016).

La convention-cadre 2016-2018, soumise à votre approbation et jointe au présent rapport, fixe les engagements de la Ville de Lyon et du CRIJ Rhône-Alpes sur une nouvelle période, ainsi que les modalités de versement de la subvention de fonctionnement général.

Vu la délibération n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1. La convention-cadre 2016-2018 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône-Alpes, sis 66 cours Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup>, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, le Conseiller municipal  
délégué,

C.F. LEVY